



# MÉMOIRE et SOUVENIR de la RÉSISTANCE du PAYS de MONTBELIARD et du LOMONT



Compte rendu de la réunion à Mandeuire du 4 septembre 2024 – 16h50

**Participants** : Douze adhérents, dont deux dames : Catherine Druet, Raymonde Mathieu, Jacky Bourlier (JB), Ronan Choulet, Serge Druet, Jean-Claude Dupré (JCD), Pierre Hauthal, Patrick Herrscher (PH), Jean-Pierre Marandin (JPM), Raymond Pépier (RP), Bernard Sallières (BS), Gérard Schneuwly.

**Excusés** : Martine Bouchey, Françoise Palazzini, Jean-Marie Ali (JMA).

**Rappel de la date de la prochaine réunion** : **lundi 2 décembre 2024 – 16h50** : Centre culturel de Mandeuire.

1. **Introduction** : L'assemblée chante le « *Chant des partisans* »

2. **Point sur les décès des membres de l'association ou anciens sociétaires** : Néant

3. **Informations sur travaux post-Assemblée Générale**

- Déclaration de changement de bureau réalisée par courrier postal (manuel) auprès de la sous-préfecture de Pontarlier, sur information obtenue de la part de Mr Rabasquino, le secrétaire général de la sous-préfecture de Montbéliard. Démarche un peu plus compliquée et longue, compte-tenu que l'association ne dispose pas de numéro RNA, cette donnée permettant de réaliser par informatique toutes les demandes de modifications. Demande de numéro RNA faite également avec le courrier. Attente retour.
- Banque Crédit Agricole : Rendez-vous réalisé le 24/10/24 entre RP et JCD, avec le conseiller client de l'association. Le compte-rendu de la dernière AG a été transmise, mais la banque a besoin du récépissé de la sous-préfecture pour effectuer le changement demandé, notamment pour les autorisations de signatures.
- Utilisation des salles du Centre Culturel de Mandeuire : Une nouvelle convention a été signée avec la mairie.
- Assurance : RP a contacté l'assurance en vue de faire un point sur les protections assurées et faire prendre en compte l'évolution du bureau. L'assurance a également besoin du récépissé de la sous-préfecture pour agir.

4. **Point sur les adhésions et situation financière** :

- 18 cotisations payées sur 31 adhérents déclarés (*vérifier la validité de ce chiffre sachant que, quelques personnes semblent difficiles à joindre*).
- Révision de la liste des adhérents avec les adresses mails : RP va remettre à jour la liste, notamment les adresses de contacts : courriels, téléphones.
- Toutes les factures ont été réglées.
- Lecture de la lettre de Mme Martine Bouchey par JPM, qui félicite et encourage l'association pour ses actions patriotiques, qui s'excuse de ne pouvoir participer aux réunions compte-tenu de la distance et apporte une cotisation de soutien de 100 €.
- Situation financière à date = 862 €

5. **Représentation de l'association aux commémorations** :

- Nous recevons de très nombreuses invitations pour participer aux commémorations patriotiques organisées par les municipalités ou les associations. Le principe est de répondre favorablement à un maximum de sollicitations, sachant que chaque membre de l'association est un représentant potentiel de Mémoire et Souvenir. Si un membre du bureau ne peut pas se rendre à une cérémonie, que le membre de l'association présent n'hésite pas à aller se présenter à l'organisateur de la manifestation en tant que représentant de Mémoire et Souvenir.

- Le principe également est qu'en cas d'indisponibilité, un message « retour » d'information soit adressé à l'organisateur par le secrétaire.
- Manifestations passées où un membre du bureau a été présent :
  - ✓ Vendredi 04/10/24 : Collège André Bouulloche de Bart, inauguration "du portrait André Bouulloche" (RP) : *Raymond commente la présentation réalisée par les élèves dédiée à André Bouulloche avec quizz, et Pierre Marandin rappelle la vie importante de cette figure locale célèbre.*
  - ✓ Dimanche 20/10/24 : Bretigney (JCD) : *Belle commémoration dans un charmant village avec un remarquable lieu de mémoire.*
  - ✓ Dimanche 27/10/24 : Présentevillers (JCD) : *Manifestation avec défilé, très émouvante. Bravo à la municipalité.*
  - ✓ Vendredi 01/11/24 : Audincourt (JCD) : *Bel hommage aux morts pour la France d'Audincourt, Jacky en maître de cérémonie.*
- **Manifestations à venir où nous souhaitons être représentées :**
  - ✓ Mercredi 06/11/24 à 18h30 : Inauguration exposition 80ème anniversaire libération de Montbéliard (JCD – RP)
  - ✓ Dimanche 10/11/24 à 11h : Arcey 11h15 monument de la 5ème DB (JMA) – *JCD indisponible autre association.*
  - ✓ Lundi 11/11/24 (*JCD ne peut pas être présent, étant maître de cérémonie à Exincourt*)
    - Baume les Dames à 10h45 (invitation du maire et conseiller régional) : **répondre impossibilité transmise.**
    - Mandeuve à 11h00 : BS
    - Audincourt à 11h00 : JB
  - ✓ Mardi 12/11/24 à 15 h : Bethoncourt cérémonie au monument aux Morts avec une classe CM2 – JCD
  - ✓ Samedi 16/11/24 à 10h : Villars-lès-Blamont - Bois des Trembles – JCD
  - ✓ Dimanche 17/11/24 à 9h45 :
    - Montbéliard à 9h30 : Inauguration plaque Roger Rigel : RP
    - Valentigney à 9h45 : PH
    - Ecurcey à 10h : JCD
    - Nommay – Grand et Vieux Charmont à 11h : RP
    - Mandeuve à 14h : RP
  - ✓ Lundi 18/11/24
    - Audincourt 17h : JCD
    - Bethoncourt 17h : RP
  - ✓ *Lundi 6 janvier 2025 18h : Vœux du Maire de Mandeuve*

#### 6. Préparation des cérémonies de Longeville sur Doubs et Beutal du 23 novembre :

- ✓ Rappel : La cérémonie se déroulera à 10h00 à Longeville et 11h15 à Beutal.
- ✓ Pas d'intervention à l'école primaire suite à contact entre Raymond Péprier et institutrice : mêmes élèves – CM1 et 2.
- ✓ Changer les drapeaux de la stèle : 2 drapeaux 30 x 45 achetés OK, Serge Druet met en place.
- ✓ Réunion de préparation du cérémonial le jeudi 7 novembre 18h : JCD + RP et les 2 maires, à la mairie de Beutal.
- ✓ Importance d'une présence forte des membres de l'association à ces deux commémorations. Cette cérémonie clôt le cycle des 5 commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du maquis du Lomont, après Liebvillers, Chamesol, le grand monument, Allondans et enfin, Longeville. **Les quatre premières sont considérées comme réussies. Il faut finir sur un sans-faute.**
- ✓ **Prévoir de relancer une invitation et une publication** pour rafraîchir la mémoire des invités. (JCD)

#### 7. Propriété du monument du Lomont :

- ✓ Suite à échange avec Mme Catherine Meunier, Maire de Pierrefontaine-lès-Blamont, la délibération du conseil municipal concernant la propriété du monument du Lomont a bien eu lieu lors du conseil municipal du 10 mai 2023 (cf. PJ en page 4).
- ✓ Nouveau problème : Lorsque le géomètre expert a constaté qu'il ne pouvait accomplir sa mission, car une surface (correspondant à l'emplacement de la statue) semble appartenir à Blamont (! ?). Le processus n'a pas bougé depuis.
- ✓ Plan d'actions : Prendre contact avec le géomètre pour comprendre la situation - JCD.

## 8. Informations générales :

- ✓ Bulletin d'adhésion : Mis à jour du document et actualisation de la publication sur le site internet (exercice du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025) = OK. Depuis le site internet MSRPML, accès et impression en 3 clics : « Comment nous rejoindre ? » ; « Télécharger » ; « Imprimer ».
- ✓ JPM présente ses projets de parution de deux nouveaux livres : la refonte et l'actualisation d'un livre sur l'année 1944, l'édition de « Résistance tome 2 » étant épuisée et un nouveau livre sur le pasteur Paul Buchsenschutz.
- ✓ Deux drapeaux de grandes dimensions ont été achetés pour ne plus avoir à emprunter celui des anciens combattants pour Allondans.
- ✓ Suite à la question qui s'est posée concernant l'interdiction pour les drapeaux d'accompagner le cercueil de Marcel Anthoine à l'intérieur du temple d'Audincourt, RP a tenté d'en savoir plus en interrogeant les autorités compétentes. Voici la réponse reçue : « 23 octobre 2024 à 00:08 : [marcfrederic.muller@epudf.org](mailto:marcfrederic.muller@epudf.org) à [raymond.pepier@wanadoo.fr](mailto:raymond.pepier@wanadoo.fr) ; cc : [ac.bretegnier@laposte.net](mailto:ac.bretegnier@laposte.net), [jean-francois.nardin@orange.fr](mailto:jean-francois.nardin@orange.fr)

*Objet : Drapeaux dans un lieu de culte*

*Monsieur, Nous avons bien reçu votre courrier daté du 14 octobre dernier. Vous vous êtes étonné que des porte-drapeaux n'aient pas été autorisés à entrer, avec leurs drapeaux, dans l'église protestante que je suppose être celle de Vyans-le-Val, mais sans certitude. Vous nous demandez s'il existe des directives relatives à la gestion de cette question.*

*Dans le Règlement de l'Article 30 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, il est spécifié que "dans tous les cas, la décoration, le choix des chants et des mélodies restent toujours dans les limites du respect dû au culte, en particulier, les drapeaux ne doivent pas servir à l'ornementation des lieux de culte". Sur cette base, la présence des drapeaux lors des cérémonies d'obsèques peut être remise en question, selon les usages locaux ou selon la personne qui préside le service. Il peut arriver que les drapeaux entrent dans le lieu de culte mais à la condition qu'ils ne soient pas déployés lors de la cérémonie.*

*Lors d'un culte d'obsèques protestant, il s'agit de proclamer la bonne nouvelle de la résurrection et elle s'adresse aux vivants. A la différence d'autres traditions chrétiennes, il ne s'agit pas de prier pour le défunt ni d'observer des rituels pour honorer ses engagements, notamment militaires ou patriotiques (ce qu'est à l'inverse et a priori le sens de la présence des drapeaux).*

*Devant Dieu et dans la foi, l'identité d'une personne est dans le dénuement et dans la connaissance de la grâce que le Seigneur veut lui accorder ; dans cette vie terrestre, nous considérons que nous ne sommes que des "étrangers et voyageurs" et que notre patrie est le Royaume de Dieu.*

*En espérant avoir répondu à votre interrogation et demeurant à votre écoute, je vous adresse mes cordiales salutations, Bien à vous,*

*Marc Frédéric Muller, pasteur, - Inspecteur ecclésiastique - 24 avenue du Président Wilson - 25 200 Montbéliard »*

## 9. Questions diverses :

- ✓ JPM signale qu'après un échange avec Denis Noegelen, un rapprochement serait envisageable (souhaitable) entre ECOT 94 et MSRPML. N'ayant aucune objection sur la proposition, le sujet sera à traiter lorsque Mémoire et Souvenir sera en ordre du côté sous-préfecture. Rencontre à prévoir.
- ✓ Question écrite de Mr Chognard : « Archivage/stockage par MSRPML de documents/objets ayant appartenu aux maquisards (exemple : plaque FFI de Georges Staiger que je détiens, photos privées hors maquis ...) » : RP prend contact avec lui, car pourrait être intéressé.

## 10. Pense bête et reste à faire :

- ✓ Calendrier réunions et manifestations 2025 à réaliser pour réaliser le planning de réservation des salles. JCD
- ✓ Don : Peut-on envisager de faire des avoirs fiscaux pour les dons ? Engager la réflexion JCD

## 11. Tour de table :

- ✓ **Après discussion, les réunions mensuelles MSRPML débuteront à 16h (a.l.d 16h50) à partir de 2025.**
- ✓ JB va prendre des nouvelles de Mme Mireille Bouveresse. Elle reçoit bien ses comptes-rendus de réunion par courrier postale.

Le secrétaire de séance, Jean-Claude Dupré

**Extrait du registre  
des délibérations du conseil municipal**

**Nombre de membres**

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 9
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0

Date de convocation :

03/05/2023

Date d'affichage :

11/05/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 5

**Devenir du Monument du  
Lomont**

**Résultat du vote**

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 19 heures 30

Etaient présents : Christophe LINIGER, Roselyne VANNIER, Gilles CATTIN, Sylvie BESANCON, Yves LEYS, Amélie BERSET, Jean-Luc PONCET et Olivier PARGUEY

Absents excusés : Bernard LACHAT et Gilles GASTON

Secrétaire de séance : Amélie BERSET

Président de séance : Catherine MEUNIER, Maire

SOUS-PREFECTURE

17 MAI 2023

MONTBELIARD

Madame Le Maire explique que le monument de la résistance dit « Monument du Lomont » a été construit après la seconde guerre mondiale par l'association d'érection du monument du Lomont dont l'existence n'est plus reconnue.

Après rencontre avec Monsieur Le Sous-Préfet, il semblerait judicieux de pouvoir intégrer le monument du Lomont dans le patrimoine communal du fait de sa situation géographique, c'est-à-dire sur la commune de Pierrefontaine-lès-Blamont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord de principe pour engager les démarches pour un futur transfert de propriété du monument au bénéfice de la commune de Pierrefontaine-lès-Blamont
- Autorise Le Maire à faire intervenir un géomètre expert cadastreur et à signer tout document nécessaire durant la procédure.

Fait et délibéré à Pierrefontaine les Blamont,  
le 10/05/2023

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

*Catherine MEUNIER Maire*

